



RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00402
Numéro SIREN : 433 250 834
Nom ou dénomination : DEKRA Industrial

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2014 sous le numéro de dépôt 1789

DEKRA Industrial

SAS au capital de 8 628 320 €

Siège social : PA Limoges Sud Orange - 19 rue Stuart Mill – ZI de Magré – 87000 LIMOGES

SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 juin à 10H à BAGNEUX (92200) – 34 36 rue Alphonse Pluchet,

Le soussigné Raymond MOUSSEaux agissant en qualité de Président du Directoire de la société DEKRA INDUSTRIAL SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1 013 549,44 €, dont le siège social est situé ZI de Magré, rue Stuart Mill, 87000 LIMOGES, immatriculée sous le numéro SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES, Associée unique de la société DEKRA Industrial SAS,

En présence de M. Roland GERDON

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission ce jour de la Présidente de la société, à savoir la société DEKRA Industrial société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 013 549,44€ dont le siège est Zone Industrielle du Magré, 19 rue Stuart Mill - 87000 LIMOGES, immatriculée sous le numéro SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES, représentée par le président de son Directoire, Monsieur Raymond MOUSSEaux

L'associée unique précise en tant que de besoin que cette démission n'ouvre droit à aucune indemnité de part et d'autre.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

M. Roland GERDON né le 25 mars 1961 à Sigmaringen (Allemagne) demeurant à STUTTGART - Landeshauptstadt (Allemagne)

Le président ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, le président pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par l'associé unique ou une décision de la collectivité des associés.

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui est signé par l'Associée unique.

DEKRA Industrial SA,
Associée unique
Représentée par M. Raymond MOUSSEaux